

Rapport sommaire

Inventaire de la réglementation québécoise en matière d'enfouissement de réseaux de distribution d'électricité

Résumé

Cet inventaire s'inscrit dans une recherche visant à mieux connaître les applications de la réglementation d'urbanisme en relation avec l'établissement de distribution souterraine d'électricité. Il s'agissait aussi d'avoir un aperçu de la pratique générale de l'enfouissement au Québec à partir d'un échantillonnage représentatif de municipalités, de MRC et de communautés urbaines connaissant une croissance résidentielle significative.

Démarche méthodologique

Un questionnaire a été mis au point et utilisé d'abord auprès de treize (13) MRC et des trois (3) communautés urbaines afin d'avoir un aperçu de la pratique et de la planification de la distribution souterraine et d'identifier les municipalités susceptibles de disposer de politiques et ou de programmes d'orientation sur leur territoire.

Une nouvelle version du questionnaire conçu pour interroger les municipalités a été développée et vingt (20) municipalités représentatives de différents contextes du Québec et présentant une densité urbaine importante ont accepté de participer à une entrevue. Il s'agissait de recueillir de l'information sur leur politique en matière de distribution souterraine, et sur l'utilisation de leur part d'outils réglementaires dans les projets de distribution souterraine, de faire un recensement des projets de distribution souterraine et de recueillir de la documentation sur le financement de ce type de projets.

Principaux constats

Au palier des MRC et communautés urbaines

La planification liée à la distribution souterraine — incluant aussi bien l'enfouissement de portions du réseau existant et son prolongement en souterrain — est peu fréquente au niveau des MRC et des communautés urbaines. La MRC de Champlain est la seule à avoir inclus des orientations sur l'enfouissement du réseau de distribution (sur le boulevard Taschereau). Aucune des MRC interrogées n'a l'intention d'adopter une politique d'enfouissement dans les prochaines années. Certains indiquent que ce genre de politique relève strictement du niveau local alors que d'autres interviendraient si des programmes de subvention étaient disponibles (7 MRC sur 13).

Au palier municipal

Parmi les 20 municipalités interrogées, la moitié dispose de directives réglementaires concernant l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité. Dans la majorité des cas, ces directives ne portent pas sur l'ensemble du territoire, mais sur des zones particulières. Pas moins de 17 des 20 municipalités interrogées ont procédé à des projets d'enfouissement dans le cadre de projets spécifiques. Les municipalités n'ayant pas procédé à l'enfouissement expliquent cet état de fait par les coûts élevés de ce

genre de projets. Les raisons qui pourraient motiver les villes à adopter une politique d'enfouissement comprennent la disponibilité de subventions (HQ ou programmes gouvernementaux), une réduction des coûts du souterrain par comparaison à l'aérien et une volonté (élus, promoteurs ou citoyens). On tient généralement à s'assurer qu'une mise de fond dans la distribution souterraine sera accompagnée de retombées significatives pour la municipalité.

Conclusion

Les municipalités ne semblent pas avoir adopté un modèle unique de politique en matière de distribution souterraine qui comprendrait notamment une procédure particulière et l'utilisation des outils de planification et d'encadrement réglementaire en matière d'urbanisme. Ces outils peuvent permettre d'intégrer des normes encourageant l'enfouissement, cependant l'appui de programmes financiers est requis.

MRC, COMMUNAUTÉS URBAINES ET MUNICIPALITÉS RENCONTRÉES

MRC	Communautés urbaines
Champlain (6 municipalités)	Communauté urbaine de Montréal
Thérèse-de-Blainville (7 municipalités)	Communauté urbaine de Québec
Deux-Montagnes (8 municipalités)	Communauté urbaine de l'Outaouais
Haut-Richelieu (20 municipalités)	
Roussillon (11 municipalités)	
Desjardins (4 municipalités)	
L'Assomption (8 municipalités)	
Vaudreuil-Soulanges (23 municipalités)	
Le Fjord-du-Saguenay (23 municipalités)	
Lajemmerais (7 municipalités)	
La Haute-Yamaska (11 municipalités)	
Les Moulins (4 municipalités)	
Francheville (16 municipalités)	

MUNICIPALITÉS

Région de Montréal	Maurice-Bois-Francs
Ville de Montréal	Ville de Trois-Rivières
Région de Laval	Ville de Victoriaville
Ville de Laval	Ville de Drummondville
Laurentides	Région de Québec
Ville de Saint-Jérôme	Ville de Québec
Lanaudière	Ville de Sainte-Foy
Ville de Repentigny	Ville de Beauport
	Ville de Lévis
Montérégie	Outaouais
Ville de Brossard	Ville de Hull
Ville de Saint-Hubert	Ville de Gatineau
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Ville de Granby	Ville de Chicoutimi
Ville de Saint-Hyacinthe	
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	

Auteurs et titre (pour fins de citation)

Chicoine, Robert, urbaniste; Martin, Nathalie, urbaniste; Breault, Marie-Hélène, stagiaire en urbanisme. *Inventaire de la réglementation québécoise en matière d'enfouissement de réseaux de distribution d'électricité*, Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, Montréal, octobre 2001